

L'ACTUALITÉ EN BREF

AgroSup Dijon : conférence-débat "Quelle PAC après 2020 ?"

AgroSup Dijon, en partenariat avec l'association Agrolitique, organise une conférence-débat intitulée "Quelle PAC après 2020 ? Enjeux et négociations" mercredi 23 janvier à 18h30 dans l'amphithéâtre Pisani, situé au 26 bd du Dr PetitJean à Dijon. Cette conférence-débat sera animée par Frédéric Courleux (directeur du think tank Agriculture Stratégies) et Aurélie Catalo (coordinatrice de la plateforme Pour une nouvelle PAC). La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) post 2020 et les enjeux qu'elle soulève seront présentés.

Au terme des interventions des différents protagonistes, un débat sera proposé avec le public composé de professionnels agricoles et d'étudiants. L'entrée est libre sur inscription et ouverte à tous dans la limite des places disponibles.

> Communiqué de presse

LA JCE BFC a une nouvelle présidente



Hélène Saintobert (2^e rang à dr.) a 31 ans. Photo JCE

Hélène Saintobert, membre de la JCE de Dijon a été élue présidente de la Fédération des JCE de Bourgogne-Franche-Comté. Elle succède ainsi à Jérôme Wexsteen de la JCE du Grand Besançon. La jeune femme, âgée de 31 ans, est responsable innovation au sein de la Mutualité française BFC, et membre active de la fédération depuis plus de six ans.

Elle mènera en 2019 avec son équipe baptisée « Ensemble, vivons la BFC », un programme transversal au service des JCE locales (JCEL) :

- Identifier et rencontrer les entreprises à rayonnement régional afin d'instaurer une relation partenariale. La finalité serait d'ancrer les jeunes salariés des entreprises sur leur territoire, tout en leur permettant de monter en compétences par un investissement au sein de l'incubateur des leaders citoyens !

- Promouvoir les actions impactantes portées par la jeunesse, et notamment celles des JCEL de la région

- Accompagner le réseau sur des sujets tels que la prospective territoriale afin de toujours mieux répondre aux besoins des territoires, en lien avec le CESER.

Aujourd'hui, la fédération des JCE de Bourgogne-Franche-Comté compte plus de 100 membres à travers onze JCEL réparties sur tout le territoire régional.

> Communiqué de presse

GEIQ INDUSTRIE 21 : un nouvel acteur de l'emploi pour une insertion durable

À l'initiative de l'UIMM Côte-d'Or, un Groupement d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification dans l'Industrie a été créé en Côte-d'Or afin de répondre aux besoins de recrutement des entreprises locales. Il est opérationnel depuis sa labellisation par la Fédération Française des GEIQ en décembre 2018

■ Une solution à des besoins en recrutement et en qualification

Le GEIQ Industrie 21 a été créé à l'initiative de l'UIMM Côte-d'Or, qui accompagne ses adhérents (les entreprises du secteur de la métallurgie) depuis plusieurs années dans leurs besoins en recrutement. L'UIMM Côte-d'Or a fédéré dans cette démarche d'autres acteurs industriels, dont les branches industrielles, afin de proposer aux candidats et aux entreprises un GEIQ qui couvre l'ensemble des métiers industriels en Côte-d'Or.

Actuellement, le GEIQ Industrie 21 forme et recrute sur les métiers suivants : soudage, usinage, maintenance, chaudronnerie et conduite de ligne.

Le GEIQ recrute, par le biais de contrats en alternance, des salariés pour les mettre à disposition de ses entreprises adhérentes. Le GEIQ devient leur unique employeur et organise des parcours de formation adaptés au profil de chaque salarié, dans une optique d'employabilité. Tout au

long de son parcours, le salarié bénéficie d'un accompagnement socioprofessionnel.

■ Les avantages d'intégrer le GEIQ Industrie 21 pour le salarié

- Avoir accès à une formation et une qualification
- Profiter d'une expérience professionnelle en alternance
- Recevoir un parcours de formation personnalisé
- Bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement socioprofessionnel régulier
- Acquérir la possibilité de trouver un emploi à l'issue du parcours

■ Le GEIQ Industrie Côte-d'Or apporte à ses entreprises adhérentes

- Un engagement dans un groupement gouverné par les entreprises
- L'assurance d'un recrutement personnalisé
- Le test de candidats sans endosser le seul risque employeur
- Un accompagnement du salarié et l'entreprise afin de garantir une intégration réussie
- Une gestion de toutes les formalités administratives
- Un engagement de la responsabilité employeurs sur les contrats concernés

> Communiqué de presse

LA CPME s'inquiète des conséquences pratiques d'un "hard Brexit"

Le rejet par le Parlement britannique du projet d'accord portant sur les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne rend aujourd'hui probable un "hard Brexit" au 30 mars 2019.

La CPME s'inquiète des conséquences pratiques notamment pour les 30 000 PME françaises qui commercent avec le Royaume-Uni. Mais au-delà de ces entreprises, dont un certain nombre a anticipé cette situation, il est à craindre que des secteurs entiers d'activité soient concernés.

C'est pourquoi la Confédération des PME recommande aux entreprises de vérifier le plus rapidement possible l'origine des produits alimentant leur chaîne d'approvisionnement, et ce, afin de surveiller leur conformité avec les règles en vigueur dans l'Europe des 27.

De même, il leur revient dès à présent, de protéger leurs marques, dessins et modèles auprès de l'IPO (Intellectual Property Office). La seule protection communautaire s'avérera brutalement inefficace au Royaume-Uni.

Par ailleurs, les autorisations ou certificats

obtenus au Royaume-Uni devront impérativement être transférés dans l'Union Européenne. Il en ira de même avec les qualifications professionnelles.

Quant aux formalités douanières, auxquelles viendront s'ajouter des contrôles phytosanitaires, elles causeront un préjudice considérable aux entreprises. Le commerce de denrées alimentaires périssables deviendra ainsi pratiquement impossible.

Des jours d'attente à la frontière ?

Alors que 500 camions étrangers procèdent aujourd'hui aux formalités douanières à l'entrée du Royaume-Uni, en l'absence d'accord spécifique 8 000 camions seront concernés. Plusieurs jours d'attente seront alors nécessaires à la frontière si des files réservées aux véhicules d'entreprises ne sont pas prévues.

Enfin, le Royaume-Uni n'étant plus concerné par la TVA intracommunautaire, la CPME demande au gouvernement français de mettre en place des dispositifs fiscaux pour éviter les mécanismes compensatoires.

> Communiqué de presse